
Une démarche globale et partenariale pour veiller à la tranquillité publique

Signature du schéma local de tranquillité publique 2023-2025 et
du protocole sur la mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre

DOSSIER DE PRESSE

Depuis 2014, la municipalité est engagée dans un renouvellement et une amplification de sa politique de sécurité et de prévention qui s'est traduit par le renforcement de l'équipe de la Police municipale et par la dotation de moyens matériels de haut niveau, en particulier avec la mise en place de la vidéo-protection. En outre, lors des enquêtes réalisées dans le cadre des Assises de quartier en 2021, il ressort que la tranquillité publique apparaît comme l'une des trois thématiques les plus importantes pour les Yonnais.

La séance plénière du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR) de ce mardi 4 avril 2023 est un temps qui permet de rendre compte de l'évolution de la délinquance et des actions menées par l'ensemble des acteurs du territoire sur 2022 pour la prévenir.

C'est dans ce contexte de prévention de la délinquance que s'inscrivent le schéma local de tranquillité publique et le protocole sur la mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre.

L'enjeu de ces dispositifs est de mettre en place des actions communes ou des dispositifs de suivi et d'évaluation en cohérence avec la réalité de terrain en croisant les informations et les expériences et en s'appuyant sur la complémentarité des compétences et expertises des partenaires locaux.



Le schéma local de tranquillité publique 2023-2025

Le schéma local de tranquillité publique répond à une volonté commune de formaliser un document veillant à la préservation de la tranquillité publique sur le territoire yonnais en s'appuyant sur un diagnostic, une gouvernance d'acteurs et d'instances et définissant les axes et actions prioritaires à conduire.

Ce schéma s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 et par déclinaison en lien avec la politique de prévention de la délinquance, animée et coordonnée par Monsieur le Maire. A ce titre, il est destiné aux membres du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui seront aussi les acteurs de sa mise en œuvre.

Le schéma local de tranquillité publique de la Ville de la Roche-sur-Yon poursuit plusieurs objectifs.

Objectifs :

- identifier les enjeux de la tranquillité publique,
- identifier les acteurs, les instances concourant à la tranquillité publique,
- procurer un cadre opérationnel partenarial favorisant l'échange et l'articulation de ces différents acteurs bénéfique à la gestion de la tranquillité publique,
- définir un plan d'actions visant à garantir la tranquillité publique et comportant un équilibre entre actions préventives et répressives,
- associer la population dans la conception des politiques de tranquillité publique conformément aux attentes exprimées,
- suivre et évaluer les actions définies.

Ce schéma local de tranquillité publique s'exerce sur une durée de deux ans, d'avril 2023 à avril 2025.

Un diagnostic territorial

La réalisation d'un diagnostic est un préalable à la mise en place d'une politique territoriale de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

Le diagnostic permet de prendre en compte les spécificités locales en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance sur la Ville de La Roche-sur-Yon, à partir à la fois de données objectives (données chiffrées de la police municipale, de la police nationale et remontées des acteurs de terrain occupant l'espace public comme les médiateurs sociaux et les éducateurs de prévention) et de données étayant l'insécurité subjective ou ressentie auprès des habitants (notamment les résultats des enquêtes réalisées en 2021 dans le cadre des Assises de quartier).

L'atteinte à la tranquillité publique se caractérise en 2022, selon des données chiffrées délivrées par la police nationale, par une augmentation :

- des atteintes aux biens et des dégradations volontaires de biens privés (avec 128 destructions ou dégradations contre 84 en 2021, soit une augmentation de plus de 65%)
- des interventions dues aux incendies de véhicules (soit 55 en 2022 contre 37 en 2021) et feux de poubelles (46 en 2022 contre 18 en 2021)
- des interventions liées aux tapages diurnes et nocturnes (474 cas en 2022 contre 351 en 2021) et des comportements perturbateurs et des troubles sociaux de proximité (864 en 2022 contre 375 en 2021)

Ces données sont confirmées par celles transmises par la police municipale dont les 2173 interventions et les procédures qui en découlent sont majoritairement liées à la consommation d'alcool et à l'ivresse sur la voie publique, aux conflits de voisinage, aux dépôts sauvages et aux infractions au code de la route.

4 axes prioritaires

Fort de ces éléments de diagnostic territorial, le préfet de la Vendée et le maire de La Roche-sur-Yon viseront à renforcer, au travers du Schéma local de tranquillité publique, les actions nécessaires à structurer et à construire autour de **quatre axes prioritaires** :

- **La préservation de la tranquillité publique ;**
- **La prévention des jeunes exposés à la délinquance ;**
- **La lutte contre les violences intrafamiliales ;**
- **La lutte contre l'insécurité routière.**



La mise en place du Rappel à l'ordre

La Ville de La Roche-sur-Yon est engagée depuis 2014, dans un renouvellement et une amplification de sa politique de sécurité et de prévention. La loi et notamment la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 confère au Maire et au Procureur de la République des responsabilités complémentaires en matière de prévention de la délinquance et de la récidive.

Le rappel à l'ordre est verbal et effectué par le maire dans le cadre de l'exercice de son pouvoir de police (conformément aux dispositions de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales). Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune.

Afin de coordonner le rappel à l'ordre avec les autres réponses pénales pouvant être portées par le parquet de La Roche-sur-Yon, il est convenu que la mise en place du rappel à l'ordre sera précédée d'une consultation du parquet de La Roche-sur-Yon quant à son opportunité.



La Ville en actions

Les actions de sensibilisation et prévention relatives aux violences conjugales, sexistes et sexuelles

Fort d'un besoin révélé lors d'une séance plénière du CLSPD en 2016, la municipalité est depuis cette date engagée dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Sur l'année 2022, la Ville de la Roche-sur-Yon, partenaires et associations se sont retrouvés autour de cette cause et ont partagé des actions de sensibilisation et de prévention relatives aux violences conjugales et sexistes.

La sensibilisation du grand public

- **Des spectacles et animations** : des lectures de rues féministes et inopinées, une pièce de théâtre « Travail à la Chaîne » et une marche par le collectif #noustoutes85, une lecture musicale « Le doux parfum des temps à venir » dans le cadre du dispositif « Paroles de femmes » avec la maison de quartier Jean Yole, un spectacle « les contes à rebours » suivi d'un débat en présence des associations et service ressources pour les victimes et les auteurs.
- « **Orangez votre Ville** » : en partenariat avec le Zonta club et pour la deuxième année consécutive, la Ville a choisi d'illuminer le théâtre municipal, pour soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes.
- **Des outils de communication** : 1 920 pin's ruban blanc, 1 320 cartes N° utiles distribués durant le mois de novembre 2022 dans 15 lieux et une campagne de communication sur le territoire de la ville du 22 au 29/11/22 reprenant les 4 visuels avec le slogan « Tous concernés ».

La poursuite de la formation des professionnels

- Reconduction de la sensibilisation de 1er niveau sur les violences conjugales par SOS Femmes Vendée ;
- Retour sur expérience de la formation sur « l'approche systémique des violences intrafamiliales » dispensée par Forsyfa ;
- L'information du public cible (victimes et auteurs) sur leurs droits et leurs devoirs : France Victimes 85, le CIDFF 85, le Service d'Assistance Juridique et d'Aide aux Victimes.

La Police municipale

16 agents composent actuellement le service de la Police municipale. 4 policiers municipaux seront recrutés avant la fin d'année 2023 pour compléter l'effectif. Ils travaillent en étroite collaboration avec les 10 ASVP qui interviennent quotidiennement dans les quartiers.

Vidéo protection

168 caméras sont déployées sur la ville : 53 sur la voie publique, 83 sur bâtiments, 31 en parkings et 1 mobile.

Des points stratégiques (notamment des zones dites « d'ombre ») sont aujourd'hui en cours de ciblage pour compléter ce déploiement.

En 2022, 39 extractions de vidéo-protection ont été effectuées au total. 30 ont permis d'identifier les auteurs ou bien de donner des pistes aux enquêteurs, soit 77 % des extractions.

La permanence sociale au commissariat

Dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale, la Ville de La Roche-sur-Yon et la Préfecture ont décidé en 2007 la mise en place d'une permanence sociale au commissariat de police du centre-ville, rue Delille. Portée par la municipalité dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), elle est assurée par une assistance sociale qui reçoit sur rendez-vous les lundi, mardi et jeudi, de 9 h à 12 h 30, et le vendredi, de 14 h à 17 h 30.

La permanence sociale est un espace d'accueil, d'écoute et d'accompagnement privilégié pour les usagers confrontés à des difficultés sociales, qu'ils soient auteurs ou victimes.

En 2022, 170 permanences ont été effectuées, 608 mains courantes ont été déposées, 147 nouvelles situations ont été recensées et 271 entretiens (physiques et téléphoniques) ont été réalisés. Concernant les problématiques rencontrées, 36 % concernent les violences conjugales. 64 % des personnes reçues au commissariat n'ont jamais fait appel à un service social.

Les médiateurs sociaux

8 médiateurs sociaux assurent une présence active sur l'ensemble des quartiers de la ville. Ils jouent le rôle d'interface entre la population yonnaise et les institutions administratives et sociales. Mis en place en 1999 dans le cadre du Contrat local de sécurité, les missions des médiateurs sociaux sont l'information, l'orientation, la sécurisation, la prévention et la médiation. Les médiateurs sociaux peuvent orienter les usagers vers des structures sociales, éducatives et associatives et si besoin, les accompagner. Interlocuteurs privilégiés des citoyens, ils participent « au mieux vivre ensemble » et informent des animations et manifestations de la ville et des quartiers.

Leur action de sécurisation est assurée principalement par leur présence aux abords des établissements scolaires. Ils peuvent ainsi prévenir des divers dysfonctionnements en prévention des rackets et des tentatives d'intimidation de la part de certains élèves. Ils alertent également les services techniques de la ville en cas de dégradations du mobilier urbain.

Ils peuvent, à la demande de l'utilisateur ou sur une intervention spontanée, gérer une situation conflictuelle par l'écoute et le dialogue en opérant une médiation dans l'intérêt de tous les citoyens. Toujours disponibles, ils sillonnent la ville et ses quartiers du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30.

La médiation conventionnelle

La médiation sociale s'inscrit dans le cadre de la tranquillité publique, notamment par la résolution de conflits de voisinage et d'usage. La médiation conventionnelle est un outil mis à la disposition des médiateurs sociaux pour la résolution de ces conflits.

La médiation sociale est un processus de création et de réparation du lien social et de règlements des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose.

Les médiateurs sont des personnes spécialement formées pour faciliter le dialogue entre deux individus ou groupes d'individus en conflit. Le médiateur n'est ni juge ni arbitre ; son rôle n'est pas d'imposer un accord après avoir entendu les deux versions du problème. Il n'a pas à déterminer la culpabilité ou l'innocence, mais doit simplement aider les personnes en conflit à arriver à une solution sans « perdant ».

La médiation conventionnelle est un outil utilisé par les médiateurs sociaux dans le cadre de la résolution de conflit.

Les éducateurs de prévention

Une équipe de 7 éducateurs de prévention est à la disposition des usagers souhaitant bénéficier d'une écoute, d'un soutien, d'une orientation :

- Sur le plan familial
- Scolaire
- Professionnel
- Des loisirs
- De la vie de quartier...

Ce service est ouvert aux enfants, aux jeunes, aux parents...Il est anonyme et libre d'adhésion.

Les campagnes de communication contre les incivilités

La Ville de La Roche-sur-Yon œuvre au quotidien pour la qualité de l'espace urbain et la lutte contre les incivilités.

La Ville de La Roche-sur-Yon a lancé une nouvelle opération de communication en 2022 pointant plusieurs incivilités du quotidien : le jet de mégot, les dépôts sauvages, les déjections canines, les tags et l'affichage sauvage.

Cette campagne est reconduite en 2023. 5 personnages (issus du bestiaire mécanique de la place Napoléon) sont pris en flagrant délit d'incivilités et sont « mis à l'amende » pour leur comportement irrespectueux. La nouvelle campagne d'affichage débutera en mai 2023.

